

**Fédération Internationale des Droits de l'Homme**  
**Intervention Orale**  
**Examen Périodique Universel de la République Centrafricaine**  
**23 Septembre 2009**

La FIDH se félicite des engagements pris par la République centrafricaine au titre de l'Examen périodique universel qui reprennent largement les recommandations formulées par notre organisation au début de cet examen.

Particulièrement, la FIDH prend aux mots les autorités centrafricaines lorsque celles-ci consentent à lutter fermement contre les exécutions arbitraires, à assurer la protection de la population civile et à promouvoir le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Egalement, la FIDH note l'engagement des autorités centrafricaines en matière de lutte contre l'impunité, de coopération avec la CPI, de lutte contre la violence envers les femmes, et de protection des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes.

La FIDH rappelle que les luttes armées incessantes depuis 15 ans entre forces gouvernementales, groupes rebelles et autres groupes armés non-étatiques sont accompagnées d'importantes violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire plongeant la population civile dans la plus totale insécurité physique et économique. Dans le nord du pays, ces violences s'accompagnent depuis 2005 d'exécutions sommaires de civils, de violences sexuelles, d'actes de torture et de pillages systématiques ayant forcé plus de 100 000 personnes à se déplacer.

Malgré les engagements pris par le gouvernement, une loi d'amnistie générale a été promulguée le 13 octobre 2008 par le président de la République démontrant une nouvelle fois le mépris des autorités centrafricaines à l'égard des victimes.

Enfin, la FIDH déplore les menaces continues à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme, particulièrement contre ceux qui luttent contre l'impunité des crimes les plus graves commis en RCA y compris devant la CPI. La FIDH rappelle à cet égard la mort de maître Wanfiyo GOUNGAYE, décédé dans des conditions suspectes le 27 décembre 2008. Maître GOUNGAYE, avait fait l'objet de menaces explicites, d'arrestation arbitraire dans un climat de pressions accrues depuis l'ouverture devant la CPI, en 2007, de l'affaire «Procureur c. Jean-Pierre BEMBA GOMBO».

Considérant le manque d'adéquation avérée entre les engagements pris par les autorités centrafricaines et la réalité catastrophique de la situation des droits de l'Homme dans le pays, la FIDH appelle la RCA à respecter enfin ses engagements et demande au Conseil des Droits de l'Homme et à ses procédures spéciales de contrôler étroitement la mise en oeuvre de ces engagements.